

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION

Bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu

Buisson

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1 / 5 000

Dossier approuvé

Service instructeur:

Direction Départementale
des Territoires
VAUCLUSE

LEGENDE ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone Rouge (R) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Rouge hachurée (Rh) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Orange (O) - Cote de référence = 1,00 m
- Zone Rouge Clair - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Jaune (J) - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Verte (V) - Cote de référence 0,50 m
- Niveau de la cote de référence en zone R ou Rh
- Limite communale
- Talwegs, Vallats, Ravines...

